




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-389**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1230362-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ

**OBJET : DENOMINATION DE LOCAUX - SALLE MISE A DISPOSITION AU 32 AVENUE DES
LIBERATEURS 13080 LUYNES**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Assemblées et Vie
Institutionnelle

Nomenclature : 5.2
Fonctionnement des assemblées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DENOMINATION DE LOCAUX - SALLE MISE A DISPOSITION AU 32 AVENUE
DES LIBERATEURS 13080 LUYNES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence met à disposition des locaux au 32 avenue des Libérateurs à Luynes pour le club « LUYNES LOISIRS », une association de loi 1901 dont l'objet est la promotion d'actions de solidarité aux personnes âgées.

Le club LUYNES-LOISIRS a été créé en 1995 et le conseil d'administration désirant rendre hommage au fondateur de l'association, Monsieur Manuel CAZORLA, souhaiterait que les locaux qu'ils occupent, soient désignés du nom de leur ancien président.

Monsieur Manuel CAZORLA est décédé le 14 octobre 2021 à l'âge de cent ans.

Né le 20 juin 1921 en Algérie, la vie de Manuel a été bien remplie. A l'âge de 4 ans il s'installe avec ses parents au Maroc où il coule des jours heureux. Tout jeune il a l'amour du combat et devient engagé volontaire en octobre 1939 lors du début de la seconde guerre mondiale.

Démobilisé en 1940 après la débâcle sous contrôle de l'armée il voit en 1942 le débarquement des américains au Maroc avec qui il combattra durant trois jours. Il fait partie du 64ème régiment d'artillerie d'Afrique. Il échappe de peu à la mort lors de la campagne du Maroc et de Tunisie où il sera blessé en sautant sur une mine avec son véhicule. En 1942 et 1943 il participe à la campagne d'Italie et à la célèbre bataille de CASSINO en mai 1944. Il est de la libération de Rome, Sienne et Florence. Parti de Naples il est du débarquement de Provence à

Toulon le 15 août 1944. C'est l'opération Dragon avec la libération des villes de Fréjus, Sainte Maxime, La Croix Valmer, Cavalaire, Pampelone, Les Issambres.

C'est ensuite la libération de Marseille le 28 août. Suivra la campagne des Vosges avec la libération de Mulhouse le 21 novembre 1944 et Strasbourg le 23 novembre 1944 où il sera félicité par le Général Leclerc pour faits militaires et pour sa contribution à la libération de la capitale Alsacienne. Tout se terminera en Autriche après quatre mois d'occupation. Il sera rendu à la vie civile en 1945 avec le grade de maréchal des logis chef. Tous ces faits d'armes lui ont permis de recevoir la Médaille militaire, la croix de guerre 39/45, la croix du combattant, la médaille d'Outre Mer, la médaille coloniale et la médaille de la campagne d'Italie.

En 1945, il retourne au Maroc où il crée une affaire de transport. En 1951, il part pour Madagascar où il fait la connaissance de Monique qu'il épouse en 1956. Ils partageront 61 ans de vie commune. En 1960, à l'indépendance de ce pays il s'installe définitivement à Luynes.

Tour à tour directeur du service matériel dans une entreprise internationale de travaux publics, patron d'une entreprise de chaudronnerie à Gardanne de 1977 à 1982. Avant de prendre une retraite bien méritée. Il va consacrer le reste de sa vie à se dévouer pour le milieu associatif. Membre du bureau des anciens combattants depuis 1969, syndic du groupe Chapuis de 1991 à 2010, fondateur du comité d'intérêts de quartier luynois, il prend la présidence du club Luynes Loisirs de 2004 à 2014. Il est également délégué de l'Energie Solidaire 13 (association d'animation pour les séniors) jusqu'en 2015.

La dénomination suivante vous est proposée : «Espace Manuel CAZORLA».

Une plaque pourra être installée et porter la mention suivante :

«Espace Manuel CAZORLA 1921-2021»

Je vous demande donc mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la dénomination «Espace Manuel CAZORLA » pour les locaux situés au 32 avenue des Libérateurs à Luynes.

Présents et représentés : 53
Présents : 33
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

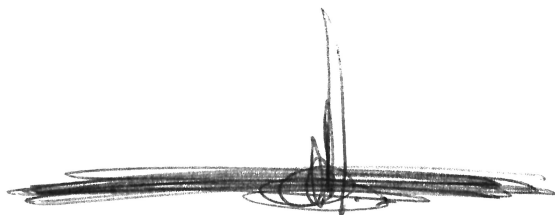
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»